

57 - Subvention à l'Association Commerce et Artisanat aux Chaprais

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : Traditionnellement l'Association Commerce et Artisanat aux Chaprais organise sa principale animation, le troc des Chaprais, en septembre.

Or, cette année, à cette période, d'importants travaux vont se dérouler sur le secteur de l'avenue Carnot, nécessitant un détournement de la circulation par la rue de Belfort, empêchant, pour des raisons de sécurité, la tenue de manifestations sur cette voie, ainsi que sur celles précédemment utilisées pour cette manifestation.

C'est pourquoi, en concertation avec les différents services intervenant, qu'il s'agisse des services de sécurité, de l'agglomération, de la ville ou de la Société Transdev, il a été décidé d'avancer la date du troc au 25 juin 2011.

Le déballage des exposants au vide grenier se déroulera rue de Belfort entre les rues du Chasnot et Marie Louise, rue de la Liberté, rue des Deux Princesses au droit de la place de la Liberté, place de la Liberté et place Flore.

La Place de la Liberté sera mise à disposition à compter du vendredi 24 juin à 12 heures pour y installer un podium, et ce jusqu'au vendredi minuit. Un bal champêtre avec repas se déroulera le samedi soir à partir de 20 h.

La circulation des bus sera déviée selon un itinéraire actuellement à l'étude auprès des services de Transdev ; la sécurité aux carrefours sera assurée tant par la Police Municipale que par l'association.

Au cours de l'animation seront respectés :

- un couloir de passage de 4 mètres minimum sur la chaussée, permettant la circulation des véhicules de secours et d'incendie,
- les accès aux habitations,
- les accès aux bornes d'incendie,
- la tranquillité des riverains notamment sonore.

En outre, l'association organise au printemps une course cycliste et en hiver un marché de Noël sur la place de la Liberté qui associe outre les commerçants et artisans du quartier, les enfants des écoles proches.

Il est donc proposé d'attribuer pour l'organisation de ces manifestations une subvention de 12 500 € à l'Association Commerce et Artisanat aux Chaprais.

En cas d'accord, la somme sera prélevée au chapitre 65.91/6574 CS 30200.

Proposition

Le Conseil Municipal est donc invité à décider de renouveler le soutien de la Ville à cette association et le versement d'une subvention de 12 500 €.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2011.